

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



***LES NOUVEAUX TERRITOIRES DU DROIT ET LEUR IMPACT SUR
L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE : ACTES DU COLLOQUE
DE POITIERS - MONTRÉAL DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2002, PARIS,
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE, 2004***

Pascal Côté

Volume 18, Number 2, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1069188ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1069188ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Côté, P. (2005). Review of [*LES NOUVEAUX TERRITOIRES DU DROIT ET LEUR IMPACT SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE : ACTES DU COLLOQUE DE POITIERS - MONTRÉAL DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2002, PARIS, LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE, 2004*]. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 18(2), 405–408. <https://doi.org/10.7202/1069188ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 2005

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

**LES NOUVEAUX TERRITOIRES DU DROIT ET LEUR IMPACT SUR
L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE : ACTES DU COLLOQUE DE
POITIERS - MONTRÉAL DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2002, PARIS,
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE, 2004**

*Par Pascal Côté**

L'ouvrage *Les nouveaux territoires du droit et leur impact sur l'enseignement et la recherche*¹ constitue les actes du colloque conjoint organisé en décembre 2002 par la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers et la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Cet ouvrage explore l'évolution des frontières traditionnelles de la recherche juridique. En particulier, il traite de l'évolution et de l'influence mutuelle des grands systèmes juridiques tels la *common law* et les droits de la famille romano-germaniques. Nous y retrouvons les nouvelles préoccupations et les défis juridiques que le réseau Internet peut poser au consommateur. Nous sommes également amenés à prendre conscience de la pluralité juridique grandissante et de la concurrence entre les différentes sources de droit. Enfin, cet ouvrage analyse la transformation du concept des frontières et l'impact sur le droit des attaques terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis.

Cet ouvrage, qui regroupe les interventions des invités du colloque, est organisé selon quatre thématiques. Les trois premières sections traitent de l'évolution des concepts de frontières géographiques, de recomposition normative et de l'éclatement des catégories traditionnelles du droit. La dernière section discute de l'environnement et de la recherche juridique.

Dans la première partie, les auteurs confrontent la nécessaire ouverture des frontières des pays dans un but économique à la paranoïa initiée par les Américains après les attentats du 11 septembre 2001. Le dilemme serait, d'une part, de renforcer la sécurité aux frontières tout en favorisant, d'autre part, les échanges économiques. Suzanne Nicole Lalonde², professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, présente cette problématique en illustrant l'apparente contradiction entre l'intérêt du Canada de protéger ses avantages commerciaux tout en renforçant sa sécurité aux frontières pour satisfaire les exigences de son partenaire américain. Autrefois frontière poreuse favorisant les échanges, la frontière canado-américaine retrouverait son rôle traditionnel de protection. Par ailleurs, la question des frontières sur le continent européen pose des défis différents, illustrés par Jean-Régis Mirbeau-Gauvin³, maître de conférence à la Faculté de droit de Poitiers et germaniste. Ce

* Étudiant au doctorat en droit de l'Université de Sherbrooke annexe de l'Université Laval.

¹ Les nouveaux territoires du droit et leur impact sur l'enseignement et la recherche : Actes du colloque de Poitiers - Montréal des 12 et 13 décembre 2002, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2004 [*Les nouveaux territoires*].

² Suzanne Nicole Lalonde, « La frontière américano-canadienne à l'épreuve de la mondialisation : le paradoxe des développements récents » dans *Les nouveaux territoires*, *supra* note 1 à la p. 13.

³ Jean-Régis Mirbeau-Gauvin, « Stabilisation et risques de déstabilisation des frontières dans l'Europe occidentale de 1960 à 2002 » dans *Les nouveaux territoires*, *supra* note 1 à la p. 33.

dernier souligne que l'élargissement des frontières de l'Union européenne a amené à la fois une stabilisation des frontières de certains États, comme l'Allemagne post-réunification, et des risques accrus de dislocations de frontières d'États établis au profit de plus petites entités revendiquant plus d'autonomie, comme le Pays basque ou la Frise. Par la suite, Patrick Troude-Chastenet⁴, professeur à l'Université de Poitiers, nous amène à réfléchir sur la manipulation du droit international par certains États afin de justifier des attaques préventives contre des pays « favorisant le terrorisme ». Du même souffle, il s'indigne des entorses au droit humanitaire international sur le traitement des civils ou des prisonniers de guerre par ces pays interventionnistes, ce qui explique, selon nous, la création d'une situation de non-droit où des innocents meurent dans la plus grande indifférence mondiale. Finalement, Anne-Marie Boisvert⁵, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (et actuelle doyenne), discute d'une série d'interventions législatives ayant comme pièce maîtresse la *Loi antiterroriste*⁶ qui visait à lutter contre la menace terroriste de l'après-11 septembre 2001. Elle critique judicieusement les actions du législateur canadien qui se contente trop souvent de retirer des droits individuels en octroyant des pouvoirs extraordinaires d'enquête aux forces de l'ordre sans garantie d'amélioration de la sécurité collective.

La thématique de la recomposition normative anime la deuxième partie de l'ouvrage. Isabelle de Lamberterie, directrice de recherche au CNRS-CECOJI⁷, et Pierre Trudel, professeur à l'Université de Montréal⁸, discutent des nouveaux défis qu'amène l'explosion des technologies de l'information. Ces technologies supposent une dématérialisation du support (le contrat électronique, par exemple) et font en sorte que la normativité juridique emprunte à la normativité technique pour assurer une certaine fiabilité de l'information. Cette problématique du droit du cyberspace est également traitée par Vincent Gautrais⁹, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, qui l'aborde dans la perspective du consommateur et discute des manières de protéger ce dernier. Il prône le développement d'une norme distincte tout en utilisant des normes générales transposables, tels les contrats à distance. Du cyberspace nous passons à la reconfiguration des normes touchant le droit de l'environnement avec Hélène Trudeau¹⁰, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Elle constate que les principes du droit de l'environnement au Canada proviennent de normes développées au niveau international, d'où le

⁴ Patrick Troude-Chastenet, « Les démocraties face au terrorisme : petits arrangements avec le droit » dans *Les nouveaux territoires*, *supra* note 1 à la p. 49.

⁵ Anne-Marie Boisvert, « La lutte au terrorisme et les réflexes du législateur canadien : un déplacement des frontières du droit répressif » dans *Les nouveaux territoires*, *supra* note 1 à la p. 67.

⁶ *Loi antiterroriste*, L.C. 2000, c. 41.

⁷ Centre national de recherche scientifique – Centre d'études sur la coopération juridique internationale (France).

⁸ Isabelle de Lamberterie et Pierre Trudel, « Les nouvelles technologies de l'information, normativité, droit et technologie dans la société de l'information : regards sur programme-réseau de recherche juridique » dans *Les nouveaux territoires*, *supra* note 1 à la p. 87.

⁹ Vincent Gautrais, « Le droit de la cyberconsommation existe-t-il? » dans *Les nouveaux territoires*, *supra* note 1 à la p. 97.

¹⁰ Hélène Trudeau, « La reconfiguration des normes à l'aide des principes du droit de l'environnement » dans *Les nouveaux territoires*, *supra* note 1 à la p. 137.

problème de leur transposition et de leur interprétation judiciaire. Ces recours aux principes internationaux amènent une interprétation non conventionnelle du droit qui milite en faveur d'une plus grande conscientisation et aux développements de nouvelles solutions aux problèmes environnementaux. L'intervention de François Hervouët, doyen de la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers¹¹ permet ensuite d'aborder la recomposition normative avec les traités de l'Union européenne. Hervouët s'interroge sur l'évolution de l'interprétation juridique des traités formant l'Union européenne et débat de la définition du projet de constitution européenne : ce texte relève-t-il d'un traité de droit international ou d'un texte fédératif? Du côté de la justice privée, Dusan Kitic¹², maître de conférence à la Faculté de droit de Poitiers, présente l'arbitrage international comme un moyen plus souple que les juridictions étatiques traditionnelles. Cette forme de justice est intéressante par sa neutralité vis-à-vis des États et la variété des solutions qu'elle suggère pour s'adapter aux besoins des parties. Cependant, le respect de certaines règles est impératif afin d'assurer l'exécution des sentences arbitrales au sein des États où elles doivent produire leurs effets. Enfin, Alelign Tsegaye¹³, docteur en droit de l'Université de Poitiers, dans une discussion portant sur l'ordre spontané (de tendance anglo-saxonne) et l'ordre organisé (privilegié par l'Europe continentale), milite en faveur du droit civil, système qu'il juge plus apte à unifier le droit privé au sein d'une fédération, constatant du même souffle l'échec de la *common law* à cet effet.

Dans la troisième section, l'éclatement des catégories juridiques est confirmé. Jean Pradel¹⁴, professeur à la Faculté de droit de Poitiers et président de l'Association française de droit pénal, discute de l'influence mutuelle des procédures pénales dans la *common law* et le droit romano-germanique. Les distinctions entre ces deux traditions juridiques seraient de plus en plus perméables, la recherche d'une plus grande efficacité du système de répression judiciaire amenant des échanges et des influences de plus en plus nombreux entre elles. Le plaidoyer de culpabilité en droit français est un exemple représentatif de ce phénomène. Le droit de la famille est un autre domaine dont les catégories traditionnelles sont ébranlées, notamment avec la problématique des couples du même sexe et l'éclatement de la notion de famille traditionnelle. Alain Roy¹⁵, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, critique la décision du législateur québécois d'avoir initié l'union civile et la parenté homosexuelle. Il s'agit cependant d'une critique de forme plutôt que de fond puisque l'auteur reproche au gouvernement de ne pas avoir préalablement mené des consultations publiques et un débat de société sur ces questions fondamentales qui affecteront grandement la notion même de famille et de filiation. Enfin, Jean-Claude

¹¹ François Hervouët, « La recomposition normative : Traité et constitution dans l'ordre juridique communautaire » dans *Les nouveaux territoires*, supra note 1 à la p. 151.

¹² Dusan Kitic, « Le rôle de l'arbitrage international dans le rapprochement des ordres juridiques » dans *Les nouveaux territoires*, supra note 1 à la p. 165.

¹³ Alelign Tsegaye, « L'unité du droit privé dans une fédération » dans *Les nouveaux territoires*, supra note 1 à la p. 175.

¹⁴ Jean Pradel, « Les procédures pénales dans les droits de *common law* et romano-germanique : des frontières qui se brouillent » dans *Les nouveaux territoires*, supra note 1 à la p. 189.

¹⁵ Alain Roy, « La problématique des couples de même sexe et l'éclatement des notions de conjugalité et de filiation » dans *Les nouveaux territoires*, supra note 1 à la p. 213.

Hallouin¹⁶, professeur à la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers, et Stéphane Rousseau¹⁷, professeur à l'Université de Montréal, remettent en question le cadre du droit commercial respectivement en droit français, pour le premier, et québécois, pour le second. Jean-Claude Hallouin s'interroge sur l'opportunité de préserver un code de commerce distinct et sur l'éventualité d'un droit de l'entreprise couvrant une sphère plus large que le droit commercial traditionnel. Stéphane Rousseau discute du régime dérogatoire du *Code civil du Québec* visant l'entreprise et de l'opportunité de le conserver au sein même de ce code.

Dans la quatrième et dernière partie de l'ouvrage, Pierre Trudel¹⁸ soumet sa contribution lors d'une table ronde sur l'impact des nouveaux territoires du droit sur l'environnement et la recherche. Finalement, l'évolution des frontières ouvre la porte à un monde de possibilités pour la recherche juridique. L'ouvrage éclaire justement le juriste sur ces nouvelles perspectives.

Ce recueil vise particulièrement les chercheurs en droit, professeurs ou étudiants aux cycles supérieurs. Il est également fort pertinent pour toutes les personnes intéressées à l'évolution du droit. Les questions posées et les pistes de solutions qui y sont discutées ouvrent de nouvelles perspectives de recherche en éliminant les frontières ou divisions traditionnelles qui limitent la réflexion juridique.

¹⁶ Jean-Claude Hallouin, « L'opportunité du droit commercial en droit français » dans *Les nouveaux territoires*, *supra* note 1 à la p. 225.

¹⁷ Stéphane Rousseau, « Les frontières de l'entreprise du *Code civil du Québec* sous l'angle de l'analyse économique du droit » dans *Les nouveaux territoires*, *supra* note 1 à la p. 237.

¹⁸ Pierre Trudel, « La nouvelle territorialité du droit et la recherche juridique » dans *Les nouveaux territoires*, *supra* note 1 à la p. 277.